Indicateurs de la performance de niveau licence dans le modèle d'allocation des moyens

Pour répartir les crédits et emplois liés à la performance de niveau licence, le modèle d'allocation des moyens utilise les données sur la valeur ajoutée à la réussite en licence et en DUT par université, calculées par le service d'information et d'études statistiques (SIES) du ministère.

Cette fiche résume les principes méthodologiques mis en œuvre pour élaborer ces indicateurs, sachant que des informations plus détaillées sur les résultats par université peuvent être obtenues auprès du SIES.

Elle rappelle tout d'abord la définition du concept de valeur ajoutée à la réussite des étudiants et décrit ensuite l'application de cette notion aux formations de licence et de DUT.

1/ Définition de la notion de valeur ajoutée (VA)

Selon le concept retenu par le SIES, la valeur ajoutée d'un établissement à la réussite de ses étudiants se définit comme l'écart entre le « taux réel de réussite » et le « taux simulé de réussite» calculés pour cet établissement.

Le « taux réel de réussite » est le taux constaté à partir des résultats bruts aux examens issus des remontées SISE au ministère.

Le « taux simulé de réussite » est le taux de réussite calculé par le SIES, à partir d'un modèle permettant de prendre en compte l'impact sur la réussite d'un certain nombre de caractéristiques de la population étudiante accueillie par l'établissement.

En d'autres termes, le taux simulé est le taux que l'on observerait pour un établissement si la réussite des différentes catégories d'étudiants entrant en licence était identique à celle obtenue au niveau national pour les mêmes catégories d'étudiants, définies par les critères suivants : le sexe, l'origine socioprofessionnelle, la série du baccalauréat (littéraire, économique, scientifique, technologique STT, autre bachelier technologique, professionnel, dispensé du baccalauréat), l'âge d'obtention du baccalauréat (« à l'heure ou en avance » (18 ans ou avant), « en retard d'un an » (19 ans), « en retard de plus d'un an » (après 19 ans), l'ancienneté d'obtention du baccalauréat et le groupe disciplinaire d'inscription en L1 (Droit -sciences économiques- AES, Lettres- sciences humaines- langues, sciences- STAPS)

L'écart entre la réussite réelle et simulée d'un établissement est donc la valeur ajoutée. Celle-ci permet de situer un établissement par rapport à la moyenne nationale en neutralisant les effets de structure de la population des étudiants. Dans les établissements où l'écart est positif, la réussite des différentes catégories d'étudiants est supérieure à la réussite nationale de ces mêmes catégories d'étudiants. Pour les établissements où l'écart est négatif, la réussite en licence des étudiants est moins forte qu'au niveau national, à caractéristiques identiques.

II - Application de la notion aux formations de licence

Pour calculer la valeur ajoutée à la réussite en licence, le SIES s'appuie sur les résultats des études longitudinales qu'il met en œuvre sur le devenir des étudiants inscrits pour la première fois en première année de premier cycle ou de licence cursus LMD.

Ces études portent sur l'ensemble des primo-inscrits recensés aux rentrées universitaires dans le système d'information SISE qui couvre toutes les universités. Les parcours et les résultats aux examens de ces populations sont suivis pendant trois années consécutives. Les dernières données disponibles et utilisées pour l'allocation des moyens portent sur les étudiants inscrits en L1 en 2005.

Le calcul du taux réel de réussite en licence par université

Le bilan global de ces suivis de cohorte fait apparaître une forte diversité des parcours des étudiants, et notamment une grande mobilité entre universités, ce qui ne permet pas de calculer de façon univoque la contribution propre de chacune d'elles aux résultats aux examens observés.

Cela conduit à appréhender la réussite par établissement selon trois façons complémentaires :

- La première consiste à rapporter le nombre de diplômés à celui des inscrits en 1ère année (L1), ce qui revient à attribuer la réussite des étudiants à l'université dans laquelle ils se sont inscrits initialement, quel que soit leur parcours ultérieur (méthode 1)¹.
- O La deuxième méthode consiste à rapporter le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année (L3), attribuant ainsi la réussite des étudiants à l'établissement où ils ont effectué leur troisième année (méthode 2), quel que soit leur parcours durant les deux premières années de leur scolarité.
- O La troisième méthode consiste à considérer la réussite des étudiants qui ont effectué leur parcours dans la même université (méthode 3). Cet indicateur ne prend en compte que les étudiants qui ont effectué tout leur cursus de licence au sein du même établissement.
- Le calcul du taux simulé de réussite en licence par université

Pour chacune des trois façons d'appréhender le taux réel de réussite exposées ci-dessus, des « taux simulés de réussite » ont été calculés par université.

Cette simulation consiste, tout d'abord, à établir le « profil type national » de l'étudiant inscrit en licence, au regard de six caractéristiques déterminantes de sa réussite (sexe, CSP d'origine, série du Bac, âge d'obtention du Bac, ancienneté d'obtention du Bac et groupe disciplinaire d'inscription en L1).

Par rapport à cet « étudiant de référence », le SIES a pu estimer, toutes choses égales par ailleurs, l'influence propre de chacune des caractéristiques précitées sur la réussite en licence des étudiants à travers un modèle (régression logistique).

L'importance déterminante de la première année de L1 pour la poursuite des étudiants (26% de redoublement et 27% de départs de l'université à la fin de la première année) justifie le choix de cet indicateur. Il est à noter que ce premier calcul ne prend pas en compte les étudiants qui ont changé tous les ans ; ils ne représentent d'ailleurs que 3,7% des inscrits de la cohorte initiale.

Ainsi, l'écart entre le taux de réussite simulé, prenant en compte les effets de structure liés à la population étudiante de l'établissement concerné, et son correspondant réel permet une analyse objective de la valeur ajoutée à la réussite en licence par l'établissement.

III - Application de la notion aux examens de DUT

Pour calculer cet indicateur, le SIES applique la même démarche que pour les licences, en s'appuyant sur les résultats des études longitudinales concernant le devenir des étudiants inscrits pour la première fois en première année DUT, recensés dans le système d'information SISE.

Le parcours et les résultats de cette population aux examens ont été suivis pendant trois années consécutives.

Les taux réels de réussite de DUT en deux et en trois ans des étudiants qui ne se sont pas réorientés ont été calculés. Le taux de réussite national au DUT en deux ans (et respectivement trois ans) rapporte le nombre d'admis au DUT à la session 2007 (respectivement 2008) qui ne se sont pas réorientés au nombre d'inscrits en première année d'IUT à la rentrée 2005.

Comme pour les licences, pour chacun des deux taux réels de réussite calculés, des « taux simulés de réussite » ont été calculés, au regard de six caractéristiques déterminantes de la réussite en IUT (sexe, CSP d'origine, série du Bac, âge d'obtention du Bac, ancienneté d'obtention du Bac, secteur d'inscription et spécialité).

Ainsi, l'écart entre le taux de réussite simulé, prenant en compte les effets de structure liés à la population étudiante de l'établissement concerné, et son correspondant réel permet une analyse objective de la valeur ajoutée à la réussite en DUT par l'établissement.

IV- Utilisation de la valeur ajoutée dans le système de répartition des moyens

Les trois méthodes permettant de mesurer la valeur ajoutée réussite licence étant complémentaires, le modèle d'allocation des moyens retient une moyenne de trois valeurs ajoutées licences. Pour les DUT, le modèle utilise l'indicateur « valeur ajoutée réussite en deux ans ».

Le principe consiste ensuite à calculer pour une université donnée l'écart existant entre sa valeur ajoutée et la valeur la plus faible de toutes les universités. Cet écart, positif ou égal à zéro pour l'université dont la valeur ajoutée est la plus faible, est ensuite converti en un nombre d'étudiants par multiplication de « l'écart par rapport au plus faible » par le nombre d'étudiants pondérés du niveau licence (licences secondaires et tertiaires) et du niveau IUT (IUT secondaires et tertiaires) de l'établissement.

Exemple de calcul de la valeur ajoutée réussite licence et IUT pour une université

		Valeur ajoutée réussite licence et IUT					
		Université (Ui)					
	Ťaux de valeur ajouté	Ecart par rapport au plus faible	Nombre d'étudiants pondérés	Valeur ajoutée en nombre d'étudiants	Toutes universités (Ut)	Taux (Ui/Ut)	
	a	b	С	d=(b*c)/100	е	f=d/e	
Réussite licence	102,4	20,3	11 209	2 279	133 666	1,71%	
Réussite IUT	97,1	7,9	9 995	790	45 697	1,73%	
Total			21 204	3 069	179 363	1,71%	

A l'avenir, les indicateurs « valeur ajoutée » devraient évoluer avec la prise en compte des cotations relatives (A, B, C) des formations.